

## **Réseau d'assainissement - Réajustement des aides financières - Additif à la délibération du 7 novembre 1994**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par délibération en date du 7 novembre 1994, le Conseil Municipal a voté divers réajustements financiers concernant des opérations désormais terminées.

Parmi ces réalisations figure l'opération «Collecteur Rive Gauche» qui a bénéficié d'aides financières de la part de la Région et de l'Agence de l'Eau Rhône – Méditerranée – Corse.

Afin de faire concorder les sommes budgétisées avec les montants réellement perçus, des réajustements ont donc été opérés en recettes et en dépenses.

Après vérification, il s'avère qu'une réduction de crédits en dépenses est encore nécessaire pour atteindre le niveau des réductions effectuées en recettes égales à 777 658 F.

Il convient donc, en plus des 527 658 F, de réduire de 250 000 F supplémentaires les dépenses, chapitre 893.2315.84801.30300, abondé par un transfert de même montant provenant du chapitre 893.2315.00513.30300 (construction de réseaux – autofinancement).

Le Budget Supplémentaire qui vous est présenté à cette même séance, prend en compte cette opération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.